



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 23 AVR. 2013

ARRETE
portant autorisation d'occupation du domaine public et
fermeture du parc du château à l'occasion d'un
hommage rendu à un ancien élu de la mairie de
Solliès-Pont

N° Départ : 248/2013/23/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant qu'il convient donc d'interdire l'accès au parc du château au public durant la durée de l'hommage rendu à un ancien élu de la mairie de Solliès-Pont,

arrête

Article 1 : Le parc du château sera fermé au public le jeudi 25 avril 2013 de 14h00 à 15h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les différentes entrées du parc du château.

Article 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 4 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

